

Séance ordinaire du conseil municipal de Piedmont du 6 avril 2021 à 19h00. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, la séance a été tenue par voie de visioconférence. La séance a également été diffusée en direct via le site Facebook de la municipalité.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde et Pierre Salois.

Était aussi présente : Mme Sylvie Dupuis, directrice générale adjointe

Était absent : monsieur Claude Brunet

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 3, 11 ET 25 MARS 2021**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 6 AVRIL 2021**
6. **CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Lettre Marathon P'tit Train du Nord;
 - 6.2 Lettre d'annonce PAFIRS;
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes;
 - 7.2 Opération Nez Rouge – Barrage routier novembre 2021;
 - 7.3 Assises virtuelles 2021 – Union des municipalités du Québec – 12 au 14 mai 2021;
 - 7.4 Acquisition d'une partie de lot 3 857 053P et d'une servitude de pérennisation du sentier Wizzard – Les Sommets de la Vallée;
 - 7.5 Octroi d'un mandat à Shellex Groupe Conseil pour l'aménagement du parc Gilbert-Aubin;
 - 7.6 Appui à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2021 – Transplant Québec;
8. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1 Embauche de monsieur Gabriel Téoli à titre de personne salariée temporaire au poste de journalier aux travaux publics;

- 8.2 Embauche de monsieur Benoit Ducharme à titre de personne salariée temporaire au poste de préposé aux travaux publics;
- 8.3 Embauche de monsieur David McMahon à titre de personne salariée temporaire au poste de préposé aux travaux publics;
- 8.4 Embauche de monsieur Francisco Marquez à titre de personne salariée temporaire au poste d'inspecteur en bâtiment.

9. **RÈGLEMENTS**

- 9.1 Adoption finale du règlement #877-21 concernant la gestion contractuelle.

10. **TRAVAUX PUBLICS**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet;
- 10.1 Acquisition d'une génératrice;
 - 10.2 Acquisition d'un système de pulvérisation de collasse chauffée au propane sur remorque;
 - 10.3 Remboursement d'un dépôt de garantie – 316 chemin du Versant.

11. **URBANISME**

- Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger;
- 11.1 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2021;

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA)

- 11.2 PIIA – 2021-0012 - 151, chemin du Pont (Zone R-1-257) – Nouvelle enseigne sur poteaux – Commerce « Alexandra Yoga »;
- 11.3 PIIA – 2021-0013 - 670, boul. des Laurentides (Zone R-5-224) – Modification des couleurs du revêtement extérieur – Commerce « OLODGE Café Plein Air Inc. »;
- 11.4 PIIA – 2021-0014 – 762, chemin des Bois-Blancs (Zone R-2-202) – Travaux de rénovation extérieure – résidence unifamiliale;
- 11.5 PIIA – 2021-0016 – Lot 5 002 480 - chemin des Faucons (Zone R-2-202) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;
- 11.6 PIIA – 2021-0017 - Lot 2 311 797 - chemin des Bouleaux (Zone R-1-232) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;
- 11.7 PIIA – 2021-0018 – Lot 6 353 179 - Quartier Havre des Falaises (Zone V-1-116) – Construction d'une nouvelle résidence;
- 11.8 PIIA – 2021-0019 - Lot 6 353 174 - Quartier Havre des Falaises (Zone V-1-116) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;
- 11.9 PIIA – 2021-0020 - Lot 3 940 773, chemin Alpin (Zone V-1-272) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;
- 11.10 PIIA – 2021-0022 – Lot 2 313 011 – place des Geais-Bleus (Zone R-1-205) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale.

Demandes de dérogation mineure

- 11.11 Dérogation mineure - 2021-0015 – 762, chemin des Bois-Blancs (Zone R-2-202) – Marge avant du porche projeté;
- 11.12 Dérogation mineure – 2021-0021 – Lot 3 940 773, chemin Alpin (Zone V-1-272) – Garage attaché projeté situé en cour avant;
- 11.13 Dérogation mineure – 2021-0023 – Lot 2 313 011, place des Geais Bleus (Zone R-1-205) – Marge avant du bâtiment principal et du porche projeté;
- 11.14 Dérogation mineure – 2021-0034 – 301, chemin de la Rivière (Zone V-1-115) – Piscine projetée située en cour avant.

12. **ENVIRONNEMENT**

- Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;
- 12.1 Location CGER d'un véhicule au service de l'urbanisme et de l'environnement – Bolt 2017 100% électrique;

13. **FINANCES**

- Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;
- 13.1 Affectation du surplus accumulé de la réserve infrastructures aqueduc / eaux usées;
- 13.2 Affectation du surplus accumulé de la réserve pour les dépenses d'élection;
- 13.3 Augmentation de la réserve financière pour la sécurité civile.

14. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;
- 14.1 Embauche des employés au Campuces 2021;

15. **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois;

16. **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois;

17. **INFORMATIONS DIVERSES**

18. **VARIA**

- 18.1 Demande d'autorisation pour barrage routier mai 2021 – Soupe et compagnie;
- 18.2 Demande de subvention au Fonds régions et ruralité de la MRC des Pays-d'en-Haut 2021 – implantation d'un sentier multifonctionnel sur le chemin du Pont;
- 18.3 Embauche de Mme Cathy Durocher au poste de Directrice des Ressources Humaines, des Communications et des Loisirs;
- 18.4 Reconnaissance d'un échelon salarial – monsieur Éric Vaillancourt;
- 18.5 Réhabilitation par gainage d'un ponceau du chemin Avila;
- 18.6 Octroi de mandat pour l'inspection télévisée de conduites pluviales et sanitaires;

19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

20. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants au point VARIA :

13530-0421

- 18.1 Demande d'autorisation pour barrage routier mai 2021 – Soupe et compagnie;
- 18.2 Demande de subvention au Fonds régions et ruralité de la MRC des Pays-d'en-Haut 2021 – implantation d'un sentier multifonctionnel sur le chemin du Pont;
- 18.3 Embauche de Mme Cathy Durocher au poste de Directrice des Ressources Humaines, des Communications et des Loisirs;
- 18.4 Reconnaissance d'un échelon salarial – monsieur Éric Vaillancourt;
- 18.5 Réhabilitation par gainage d'un ponceau du chemin Avila
- 18.6 Octroi de mandat pour l'inspection télévisée de conduites pluviales et sanitaires

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivi de la dernière séance

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance du conseil.

Période de questions

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse mairie@piedmont.ca.

13531-0421

Résolution – Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et des séances extraordinaires du 3, 11 et 25 mars 2021

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Daniel Houde et résolu que les procès-verbaux des séances du 1^{er}, 3, 11 et 25 mars 2021 soient acceptés tel que présentés.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

13532-0421

Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 6 avril 2021

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la trésorière;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que les comptes payables au 6 avril 2021 au montant de 628 991.14 \$ et les comptes payés au 6 avril 2021, au montant de 47 675.00 \$ soient acceptés tels que présentés.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Sylvie Dupuis, trésorière

CORRESPONDANCE

Lettre Marathon P'tit Train du Nord;
Lettre d'annonce PAFIRS.

ADMINISTRATION

13533-0421

Résolution – Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

ATTENDU QUE qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu **QUE** la directrice générale adjointe transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire des Laurentides.

Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes.

Propriétaire	Matricule et lot (s) ¹	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité intérêts au 26 mars 2021)
2945-3388 Québec Inc. A/S M. Younan Demian	Matricule : 5685-64- 6140-00-0000 Lot : 2 313 289	2 707,77 \$
M. Louis Bélanger	Matricule : 5483-78- 6201-00-0001 Lots : 4 158 347, 4 158 346	5 772,10 \$
M. Louis Bélanger	Matricule : 5483-78- 6201-00-0002 Lots : 4 158 348, 4 158 346	8 280,06 \$
M. Dominique Demeulenaere	Matricule : 5583-44- 9162-00-0000 Lots : 3 775 660, 3 653 421, 5 613 256, 5 613 267, 5 613 248	4 434,28 \$

Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13534-0421

Résolution – Opération Nez Rouge – Barrage routier novembre 2021

ATTENDU la demande de l'organisme Opération Nez Rouge d'effectuer un barrage routier sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'organisme souhaite se déplacer dans la Municipalité le 20 novembre 2021 aux heures d'affluence afin d'amasser des dons;

ATTENDU QUE le barrage se tiendra à l'angle des rue chemin Avila et chemin des Pentes;

ATTENDU QUE les responsables de l'organisme Opération Nez Rouge s'engagent à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité du public;

ATTENDU QUE l'organisme s'engage également à aviser la Sûreté du Québec à cette fin;

Il est proposé par Diane Jeannotte, appuyé par Pierre Salois et résolu que la Municipalité **AUTORISE** Opération Nez Rouge à tenir un barrage routier le 20 novembre 2021, aux heures d'affluence, afin d'amasser des dons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13535-0421

Résolution – Assises virtuelles 2021 – Union des municipalités du Québec – 12 au 14 mai 2021

Il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que Madame la mairesse Nathalie Rochon soit autorisée à assister aux Assises virtuelles de l'UMQ qui auront lieu les 12, 13 et 14 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13536-0421

Résolution - Acquisition d'une partie de lot 3 857 053P et d'une servitude de pérennisation du sentier Wizzard – Les Sommets de la Vallée

ATTENDU QUE lors de la séance du 30 septembre 2020 une résolution a été adoptée concernant l'acquisition d'une partie du lot 3 857 053P et d'une servitude pour la pérennisation du sentier Wizzard – Les Sommets de la Vallée;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite résolution afin qu'elle se lise comme suit :

ATTENDU l'entente de principe entre la Municipalité et Sommets de la Vallée;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir un terrain afin, notamment, de le destiner à des activités récréatives et de créer une zone tampon pour une partie de la réserve Alfred-Kelly, dont le territoire affecté à la conservation est limitrophe au terrain acquis;

ATTENDU QUE ce terrain sera accessible aux animaux de compagnie et permettra de protéger deux accès existants à la réserve Alfred-Kelly;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette transaction, la Municipalité deviendra bénéficiaire d'une servitude permettant de pérenniser le sentier Wizzard;

ATTENDU QUE, compte tenu que le terrain jouxte la réserve Alfred-Kelly, et que cela permet de maintenir un lien, en sentiers pérennisés traversant tout le territoire et reliant Prévost à Sainte-Adèle, ce qui en fait un achat stratégique pour la Municipalité ;

ATTENDU la contribution financière en vertu du programme Fonds développement de Tourisme Laurentides (FDTL) accordée à la municipalité, laquelle aide financière est établie à 30 000 \$;

ATTENDU QUE la superficie acquise est de 41,4 hectares et que le coût d'acquisition est de 550 000\$ (cinq cent cinquante mille dollars) incluant la servitude pour le sentier Wizzard, ainsi que les frais de parcs applicables pour les parcelles 1 et 2 (tel qu'identifié sur le plan préparé par Mylène Pagé-Labelle, arpenteur-géomètre, le 9 mars 2021 sous le numéro 423 de ses minutes);

ATTENDU QUE la parcelle numéro 3, (tel qu'identifié sur le plan préparé par Mylène Pagé-Labelle, arpenteur-géomètre, le 9 mars 2021 sous le numéro 423 de ses minutes), correspondant au résiduel du terrain initial, ne sera pas sujette au paiement des frais de parcs et terrains de jeux, tant est aussi longtemps qu'un projet de lotissement n'y sera déposé;

ATTENDU QUE la Municipalité est déjà propriétaires des terrains limitrophes au terrain faisant l'objet de la présente résolution, et que ceux-ci pourront être utilisés pour faciliter l'accès au terrain identifié dans l'entente de principe;

ATTENDU QUE la politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC encourage les municipalités à pérenniser les sentiers non-motorisés ;

ATTENDU QUE la Municipalité va poursuivre ses efforts en vue d'obtenir du financement supplémentaire pour financer cette acquisition, mais que nonobstant la réussite de cette opération, la Municipalité financera la balance du montant requis pour l'acquisition du terrain, par la voie du règlement d'emprunt numéro 870-20.

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d'**AUTORISER** la mairesse et la directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires, à l'acquisition par la Municipalité, d'une partie du lot 3 857 053P appartenant à Sommets de la Vallée; pour une somme totale de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 \$), tel que décrit au plan joint à la présente résolution, (plan préparé par Mylène Pagé-Labelle, arpenteur-géomètre, le 9 mars 2021 sous le numéro 423 de ses minutes). Cette transaction inclut une servitude permettant à la Municipalité d'utiliser et d'entretenir à perpétuité la section du sentier Wizzard présent sur la partie résiduelle du lot qui continuera d'appartenir à Sommets de la Vallée.

Que la résolution portant le numéro 13289-0920 adoptée le 30 septembre 2020 soit abrogée et remplacée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13537-0421

Résolution - Octroi d'un mandat à Shellex Groupe Conseil pour l'aménagement du parc Gilbert-Aubin;

ATTENDU la volonté de poursuivre l'aménagement du parc Gilbert-Aubin;

ATTENDU la subvention obtenue dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIR) au montant de 382 092 \$ pour la réalisation de différents projets dans le parc ;

ATTENDU la proposition 1-042-21-M obtenue de Shellex Groupe conseil afin de faire un relevé topographique du parc et une étude d'estimation des couts ;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** l'offre 01-042-21-M de Shellex Groupe conseil au montant de 17 800 \$ plus taxes à prendre à 33% au surplus affecté et à 66% à la subvention octroyée dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13538-0421

Résolution - Appui à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2021 – Transplant Québec

ATTENDU QUE le don d'organe est synonyme de vie et d'espoir;

ATTENDU QUE Transplant Québec assume un leadership important dans le promotion et l'éducation populaire sur la question du don d'organes et de tissus;

ATTENDU QUE la Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2021 se tiendra du 18 au 24 avril 2021;

DONC, il est proposé par Madame Diane Jeannotte, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que la Municipalité de Piedmont donne son appui à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2021 de Transplant Québec en s'engageant à déployer le drapeau à l'effigie du don d'organes et de tissus dans le cadre de cette semaine nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

13539-0421

Résolution – Embauche de monsieur Gabriel Téoli à titre de personne salariée temporaire au poste de journalier aux travaux publics

ATTENDU le besoin en personnel au service des travaux publics pour la saison estivale;

ATTENDU la vacance d'un poste temporaire à combler;

ATTENDU la recommandation du directeur adjoint des travaux publics;

Il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Gabriel Téoli à titre de **personne salariée temporaire au poste de journalier aux travaux publics**, à compter du 3 mai 2021 jusqu'au 5 novembre 2021 aux termes et conditions établis à la convention collective de la Municipalité de Piedmont. À l'obtention de son permis classe 3, monsieur Téoli détiendra le titre de personne salariée temporaire au poste de préposé aux travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13540-0421

Résolution – Embauche de monsieur Benoit Ducharme à titre de personne salariée temporaire au poste de préposé aux travaux publics

ATTENDU le besoin en personnel au service des travaux publics pour la saison estivale;

ATTENDU la vacance d'un poste temporaire à combler;

ATTENDU la recommandation du directeur adjoint des travaux publics;

Il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Benoit Ducharme à titre de personne salariée temporaire au poste de préposé aux travaux publics, à compter du 7 juin 2021 jusqu'au 22 novembre 2021 aux termes et conditions établis à la convention collective de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13541-0421

Résolution – Embauche de monsieur David McMahon à titre de personne salariée temporaire au poste de préposé aux travaux publics

ATTENDU le besoin en personnel au service des travaux publics pour la saison estivale;

ATTENDU la vacance d'un poste temporaire à combler;

ATTENDU la recommandation du directeur adjoint des travaux publics;

Il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur David McMahon à titre de personne salariée temporaire au poste de préposé aux travaux publics, à compter du 3 mai 2021 jusqu'au 5 novembre 2021 aux termes et conditions établis à la convention collective de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13542-0421

Résolution - Embauche de monsieur Francisco Marquez à titre de personne salariée temporaire au poste d'inspecteur en bâtiment

ATTENDU le départ en congé de paternité du conseiller en urbanisme;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** Francisco Marquez à titre de personne salariée temporaire au poste d'inspecteur en bâtiment, à compter du 19 avril 2021 jusqu'au 22 octobre 2021 aux termes et conditions établis à la convention collective de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

13543-0421

Résolution – Adoption finale du règlement #877-21 concernant la gestion contractuelle

ATTENDU l'avis de motion déposé lors de la séance extraordinaire du 11 mars 2021;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeanotte et résolu que le règlement #877-21 concernant la gestion contractuelle soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet

13544-0421

Résolution – Acquisition d'une génératrice

ATTENDU QUE la Municipalité désire bonifier ces infrastructures en cas de mesures d'urgences;

ATTENDU QUE la seule station de pompage ne possédant pas de génératrice est située sur le chemin du Puits;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à deux (2) fournisseurs de lui soumettre des prix;

ATTENDU QUE la Municipalité a opté pour une acquisition incluant l'installation ;

Il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Labrosse & Laniel électrique inc. au montant de 78 480\$ plus les taxes applicables pour l'acquisition d'une génératrice de 125KW incluant la modification de l'entrée électrique, la fourniture et installation d'une base de ciment et la fourniture et l'installation d'un interrupteur de transfert automatique.

Que cette somme soit prise à même le surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13545-0421

Résolution – Acquisition d'un système de pulvérisation de collasse chauffée au propane sur remorque

ATTENDU QUE la Municipalité désire améliorer les conditions de travail de ses employés lors de la réfection d'asphalte;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir un système de pulvérisation de collasse chauffée;

ATTENDU QUE la Municipalité a opté pour un système intégré à une remorque;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Imperma-Seal au montant de 16 500\$ plus les taxes applicables pour un système de pulvérisation de collasse chauffée au propane sur remorque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – Remboursement d'un dépôt de garantie – 316 chemin du Versant

ATTENDU QUE la propriétaire du 316 chemin du Versant a déposé une somme de 1 000 \$ afin de garantir l'état de l'installation d'un ponceau à sa propriété;

ATTENDU les recommandations de monsieur Charles-André Martel, directeur des travaux publics par intérim qui mentionne la non-nécessité de cette installation;

13546-0421

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que la directrice des finances soit autorisée à remettre au propriétaire du 316, chemin du Versant le montant initial de 1 000 \$ représentant la somme déposée pour garantir l'installation d'un ponceau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2021

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

13547-0421

Résolution - PIIA – 2021-0012 - 151, chemin du Pont (Zone R-1-257) – Nouvelle enseigne sur poteaux – Commerce « Alexandra Yoga »

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux pour le commerce « Alexandra Yoga » correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE la superficie de la nouvelle enseigne sur poteaux sur structure sera de 1 m²;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux pour le commerce « Alexandra Yoga » situé au 151, chemin du Pont;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13548-0421

Résolution – PIIA – 2021-0013 - 670, boul. des Laurentides (Zone R-5-224) – Modification des couleurs du revêtement extérieur – Commerce « OLODGE Café Plein Air Inc. »

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le nouveau revêtement extérieur (mur) et le remplacement des portes pour le nouveau commerce « OLODGE Café Plein Air Inc. » correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE la couleur du revêtement de la toiture restera tel quel, soit un rouge orangé, que le revêtement extérieur sera un clin de bois brun et que les portes seront blanches;

ATTENDU QUE ce projet de commerce a fait l'objet d'une demande de PPCMOI No 2020-0058, laquelle a été recommandée lors du CCU du 20 août 2020 et acceptée lors de la séance du conseil du 2 novembre 2020;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour le nouveau revêtement des murs extérieurs et les nouvelles portes pour le commerce « OLODGE Café Plein Air Inc » situé au 670, boul. des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13549-0421

Résolution – PIIA – 2021-0014 – 762, chemin des Bois-Blancs (Zone R-2-202) – Travaux de rénovation extérieure – résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation en cour avant d'un nouveau porche ainsi que d'installer un nouveau revêtement de bois sur la partie supérieure de la façade principale du bâtiment principal et que le tout correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur les PIIA;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure 2021-0015 pour la construction d'un porche situé 7,8 mètres de la ligne avant a été déposée;

ATTENDU QUE le nouveau porche est implanté au-dessus de la galerie existante;

ATTENDU QUE le revêtement de la partie supérieure sera encadré d'une nouvelle corniche et qu'un nouveau revêtement extérieur en bois sera installé sur la partie supérieure de la façade principale du bâtiment principale

ATTENDU QUE les nouvelles fenêtres ainsi que leur contour seront de couleur noire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour le porche et les nouveaux revêtements en façade avant principale situé au 762, chemin des Bois-Blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13550-0421

Résolution – PIIA – 2021-0016 – Lot 5 002 480 - chemin des Faucons (Zone R-2-202) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale isolée correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le projet initial devait être un bâtiment d'un étage, mais qu'étant donné la configuration et la topographie du terrain, le nouveau bâtiment sera sur 2 étages;

ATTENDU QUE la configuration de l'entrée charretière a été modifiée pour un accès plus direct au chemin des Faucons;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement extérieur seront constitués de pierres couleur sable, de Canoxel blanc et de Canoxel gris;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 002 480 situé sur le chemin des Faucons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13551-0421

Résolution – PIIA – 2021-0017 - Lot 2 311 797 - chemin des Bouleaux (Zone R-1-232) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale isolée correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs est composé d'un clin de bois rainuré Maibec de couleur « brun Baie de Fundy » et que le bois des galeries est en pruche Maibec de couleur « ambrée Algonquin »;

ATTENDU QUE le revêtement de la toiture est en bardeaux d'asphalte de couleur « brun automnal » et que la cheminée et les bas murs encadrant le garage sont composés de pierres « Southerne Ledgestone » de couleur rustique;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée sur le lot 2 311 797 situé sur le chemin des Bouleaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13552-0421

Résolution – PIIA – 2021-0018 – Lot 6 353 179 - Quartier Havre des Falaises (Zone V-1-116) – Construction d'une nouvelle résidence

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale isolée correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des bas murs est composé de pierre grise et que les murs extérieurs sont de bois texturé Maibec de couleur blanche;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture est en bardeaux d'asphalte « Mystique » en 2 tons de noir;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée sur le lot 6 353 179 situé dans le Quartier Havre des Falaises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – PIIA – 2021-0019 - Lot 6 353 174 - Quartier Havre des Falaises (Zone V-1-116) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale isolée correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

13553-0421

ATTENDU QUE le revêtement des murs avancés en pignon de la façade est composé de pierre grise et que les autres murs extérieurs sont de clin de bois verticaux Maibec de couleur blanche;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture est en bardeaux d'asphalte « Mystique » en 2 tons de noir;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu unanimement que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée sur le lot 6 353 174 situé dans le Quartier Havre des Falaises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13554-0421

Résolution – PIIA – 2021-0020 - Lot 3 940 773, chemin Alpin (Zone V-1-272) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale isolée correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure 2021-0021 pour l'implantation d'un garage attaché situé en cour avant a été déposé;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en Canoxel modèle *Ultra-Plank* de couleur « bois de Santal », le porche d'entrée et les bas murs en pierre *Permacon* de couleur « nuance de gris Scandina » et la porte d'entrée de couleur « bleu Canard » ;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera en bardeaux d'asphalte *BP* de 2 tons de noir et les plaquages en aluminium prépeint noir;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 3 940 773 situé sur le chemin Alpin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13555-0421

Résolution – PIIA – 2021-0022 – Lot 2 313 011 – place des Geais-Bleus (Zone R-1-205) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur les PIIA;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure 2021-0023 pour l'implantation du bâtiment principal en marge avant et la distance du porche par rapport à la ligne

avant a été déposée;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la façade du bâtiment principal sera en brique et en bois naturel Maibec;

ATTENDU QUE le revêtement des autres murs extérieurs sera composé de bois naturel de couleur beige;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture sera bardeaux d'asphalte et en tôle de couleur noire.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 2 313 011 situé place des Geais-Bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure

13556-0421

Résolution – Dérogation mineure - 2021-0015 – 762, chemin des Bois-Blancs (Zone R-2-202) – Marge avant du porche projeté

ATTENDU QU'une demande de PIIA 2021-0014 pour des travaux de rénovation extérieure a été déposée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme juge que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

ATTENDU QUE le nouveau porche est implanté au-dessus de la galerie existante et que le comité consultatif d'urbanisme juge donc qu'il n'y aura peu d'impact sur les propriétés voisines;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour :

- La construction d'un porche situé à 7,8 mètres de la ligne avant de lot alors que la réglementation exige une distance minimale de 10 mètres pour le 762 chemin des Bois-Blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13557-0421

Résolution – Dérogation mineure – 2021-0021 – Lot 3 940 773, chemin Alpin (Zone V-1-272) – Garage attaché projeté situé en cour avant

ATTENDU QU'une demande de PIIA 2021-0020 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée a été déposée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme se questionne à savoir si le règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

ATTENDU QUE certains membres du CCU se demandent si le concept architectural n'aurait pas dû être modifié au préalable afin de respecter la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le CCU n'a fait aucune recommandation dans ce dossier;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que le conseil accepte la dérogation mineure pour le lot 3 940 773 situé sur le chemin Alpin, qui traite de :

- L'implantation d'un garage attaché situé en partie en cour avant alors que la réglementation prévoit qu'un garage peut uniquement être situé en cour latérale ou arrière, le tout tel que présenté au projet d'implantation préparé par Mathieu Vanasse le 1^{er} mars 2021 à la 4508 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13558-0421

Résolution – Dérogation mineure – 2021-0023 – Lot 2 313 011, place des Geais-Bleus (Zone R-1-205) – Marge avant du bâtiment principal et du porche projeté

ATTENDU QU'une demande de PIIA 2021-0022 pour des travaux de rénovation extérieure a été déposée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme juge que la configuration du terrain et sa topographie (forte pente en partie arrière du terrain) font que l'application stricte du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour le lot 2 313 011 situé place des Geais-Bleus :

- L'implantation du bâtiment principal situé à une distance de 9,17 mètres de la ligne avant alors que la réglementation prévoit une marge avant minimale de 12 mètres. Le tout tel que présenté au plan projet d'implantation préparé par Paul-André Régimbald le 11 février 2021 à la 8548 de ses minutes.
- L'implantation d'un porche situé à une distance de 8 mètres de la ligne avant alors que la réglementation prévoit une distance minimale de 10 mètres. Le tout tel que présenté au plan projet d'implantation préparé par Paul-André Régimbald le 11 février 2021 à la 8548 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13559-0421

Résolution – Dérogation mineure – 2021-0034 – 301, chemin de la Rivière (Zone V-1-115) – Piscine projetée située en cour avant

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme juge que la configuration du terrain et sa topographie (pente en cour arrière), entrée charretière en cour latérale gauche et présence d'une remise en cour latérale droite font que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la piscine située en cour avant sera située loin du chemin de la Rivière;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure situé au 301 chemin de la Rivière:

- L'implantation d'une piscine creusée en cour avant;
- Le CCU suggère au conseil que l'acceptation de cette dérogation mineure soit conditionnelle à l'implantation d'un écran végétal (comme par exemple une haie de cèdres) afin que la piscine ne soit pas visible de l'accès privé et du chemin de la Rivière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT

Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

13560-0421

Résolution – Location CGER d'un véhicule au service de l'urbanisme et de l'environnement – Bolt 2017 100% électrique

ATTENDU QUE la municipalité procédera sous peu à l'embauche d'employés supplémentaires et d'étudiants au service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité possède actuellement deux véhicules pour son service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QU'il est nécessaire que la municipalité fasse l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour le personnel du service de l'urbanisme et de l'environnement, afin d'assurer les déplacements requis dans le cadre de leurs fonctions;

Il est proposé par Diane Jeannotte, appuyé par Pierre Salois et résolu que la Municipalité de Piedmont procède à la location par l'entremise du CGER (centre de gestion de l'équipement roulant – Transport Québec), d'un véhicule électrique de marque **Chevrolet Bolt 2017**. Les conditions de location sont d'une durée de (6) ans à raison de 20 000 kilomètres par année, pour un coût mensuel de 521,80\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

13561-0421

Résolution - Affectation du surplus accumulé de la réserve infrastructures aqueduc / eaux usées

ATTENDU le règlement 861-19 créant une réserve financière destinée à améliorer ou prolonger les infrastructures d'aqueduc et d'évacuation des eaux usées;

ATTENDU que le Conseil doit affecter à cette fin une somme de 5\$ prélevée de chaque propriétaire d'un immeuble raccordé aux services d'aqueduc et/ou d'eaux usées desservis en 2020 ;

ATTENDU que cette somme de 18 405\$ doit être rétroactive au 31 décembre 2020 puisqu'elle a été perçue lors de la taxation de 2020;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'autoriser la directrice des finances à affecter la somme de 18 405\$ du surplus libre au surplus affecté à titre de réserve financière destinée à améliorer ou prolonger les infrastructures d'aqueduc et d'évacuation des eaux usées et ce en date du 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13562-0421

Résolution – Affectation du surplus accumulé de la réserve pour les dépenses d'élection

ATTENDU le règlement 862-19 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales;

ATTENDU que le Conseil doit affecter à cette fin une somme de 10 000\$ par exercice financier ;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Daniel Houde et résolu d'autoriser la directrice des finances à affecter la somme de 10 000\$ du surplus libre au surplus affecté à titre de réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13563-0421

Résolution – Augmentation de la réserve financière pour la sécurité civile

ATTENDU le règlement 854-18 qui prévoit que la réserve soit constituée de sommes additionnelles affectées annuellement à même le surplus libre;

ATTENDU qu'il est impératif que la Municipalité bonifie son fond pour être en mesure de mettre en place des mesures préventives en cas de sinistre;

DONC, il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Daniel Houde et résolu que la Municipalité de Piedmont affecte à même son surplus libre la somme de 50 000\$ pour augmenter sa réserve financière pour la sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR

Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde.

13564-0421

Résolution - Embauche des employés au Campuces 2021

ATTENDU les recommandations du comité des loisirs;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte, et résolu d'**EMBAUCHER** les personnes suivantes pour le Campuces 2021 :

Noms	Postes	Taux horaire
Gabrielle Hébert	Accompagnatrice	18,00 \$
Kathleen Després	Accompagnatrice	17,65 \$
Amélie Marcotte	Accompagnatrice	17,30 \$
Camille Béland	Accompagnatrice	17,30 \$
Maxim-Rose Hébert	Sauveteur	18,60 \$
Zoé DesRoches	Assistante coordonnatrice	17,30 \$
Joey Vézina	Animateur	16,10 \$
William Côté	Animateur	16,10 \$
Élise Pépin	Animatrice	15,80 \$
Émylie Chabot	Animatrice	15,80 \$
Justin Beaudry	Animateur	16,10 \$
Léanna Ouellette	Animatrice	15,50 \$
Jorane Marchand	Animatrice	15,50 \$
Laurence Côté	Animatrice	15,50 \$
Cédrik Vallée	Animateur	15,50 \$
William Lavallée	Animateur	16,10 \$
Marilou Barette	Animatrice	16,10 \$
Christophe Baron	Animateur	15,50 \$
Elly Drapeau	Animatrice	15,50 \$
Lénie Desrosiers	Animatrice	15,50 \$
Heïdi Coupal	Animatrice	15,50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR

Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois

INFORMATIONS DIVERSES

VARIA

13565-0421

Résolution - Demande d'autorisation pour barrage routier mai 2021 – Soupe et compagnie

ATTENDU la demande de l'organisme Soupe et compagnie d'effectuer un barrage routier sur le territoire de la Municipalité dans le cadre de leur campagne annuelle de « la semaine du partage »;

ATTENDU QUE le barrage se tiendra à l'angle des rue chemin Alpin et chemin des Pentes le samedi 15 mai 2021 de 10h à 16h;

ATTENDU QUE les responsables de l'organisme Soupe et compagnie s'engagent à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité du public;

ATTENDU QUE l'organisme s'engage également à aviser la Sûreté du Québec à cette fin;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité **AUTORISE** Soupe et compagnie à tenir un barrage routier le 15 mai 2021, entre 10h et 16h, afin d'amasser des dons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution - Demande de subvention au Fonds régions et ruralité de la MRC des Pays-d'en-Haut 2021 – implantation d'un sentier multifonctionnel sur le chemin du Pont

ATTENDU que la municipalité désire implanter un sentier multifonctionnel sur le chemin du Pont ;

13566-0421

ATTENDU l'engagement financier de la municipalité de payer un minimum de 50% du projet en contribution financière ou en services ;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité de se prévaloir d'une aide financière issue du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu **QU'**une demande de subvention soit adressée auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'obtenir une aide financière à même le Fonds régions et ruralité de la MRC des Pays-d'en-Haut, aux fins de la réalisation dudit projet.

D'autoriser Mme Sylvie Dupuis, directrice générale adjointe, à agir pour et au nom de la municipalité et notamment, de signer toute entente relative à la réalisation dudit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13567-0421

Résolution - Embauche de Mme Cathy Durocher au poste de Directrice des Ressources Humaines, des Communications et des Loisirs

ATTENDU QUE la municipalité a identifié des besoins spécifiques en matière de gestion des ressources humaines et veut également bonifier et améliorer ses stratégies et activités de communication;

ATTENDU QUE le poste de direction des Loisirs est à combler présentement;

ATTENDU QU'IL apparaît pertinent et efficient de regrouper les activités de gestion des ressources humaines, de la communication et des loisirs;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste de direction des Ressources Humaines, des Communications et des loisirs;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Diane Jeannotte, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d'**EMBAUCHER** madame Cathy Durocher au poste de Directrice des Ressources Humaines, de la Communication et des Loisirs à compter du 12 avril 2021 avec une période de probation de six (6) mois, et d'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier par intérim à signer le contrat de madame Durocher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13568-0421

Résolution - Reconnaissance d'un échelon salarial – monsieur Éric Vaillancourt

ATTENDU QUE monsieur Vaillancourt est à l'embauche de la municipalité depuis novembre 2019;

ATTENDU QUE monsieur Vaillancourt a fait la demande d'augmenter d'un échelon dans la progression salariale prévue à la convention collective;

ATTENDU QUE monsieur Vaillancourt fait preuve de compétence, d'autonomie et d'une grande disponibilité envers la municipalité notamment durant la saison hivernale;

ATTENDU la lettre de recommandation du directeur adjoint des travaux publics ;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Pierre Salois et résolu de faire passer le salaire de monsieur Vaillancourt à l'échelon 3 de la progression salariale prévu à la convention collective à partir du 22 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13569-0421

Résolution - Réhabilitation par gainage d'un ponceau du chemin Avila

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont a pris connaissance des modalités d'application du volet « Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) » ;

ATTENDU QUE les interventions visées par la demande financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet « Redressement » sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Charles-André Martel, Directeur des travaux publics par intérim agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d'**AUTORISER** la présentation d'une demande financière pour les travaux admissibles, de **CONFIRMER** son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et **RECONNAÎTRE** qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13570-0421

Résolution - Octroi de mandat pour l'inspection télévisée de conduites pluviales et sanitaires

ATTENDU QUE la Municipalité désire mettre à jour son plan d'intervention;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme Équipe Laurence ;

ATTENDU QUE la firme Équipe Laurence a besoin pour terminer son mandat d'une inspection télévisée des conduites d'égout sanitaires et pluviales existantes ;

ATTENDU le résultat des soumissions ;

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Can-Explore	31 817.95\$
InspecVision	24 335.26\$
Can-Inspec	25 501.09\$

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu **d'OCTROYER** le mandat d'inspection télévisée de conduites d'égout sanitaires et pluviales à la firme InspecVision au montant de 24 335.26\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse mairie@piedmont.ca.

13571-0421

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h30 considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés,

il est proposé Pierre Salois, appuyé par Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

SYLVIE DUPUIS
Directrice générale adjointe

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON
Mairesse